

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sommaire :

- I. Le cadre général du compte administratif
- II. Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement 2023
- III. Présentation des dépenses et des recettes d'investissement 2023
- IV. Présentation et affectation des résultats 2023
- V. Compte administratif 2023 du budget annexe : lotissement de la Zone des Perches (zone d'activités de la route du circuit- St Parize)

I. Le cadre général du compte administratif

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de pouvoir permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le compte administratif 2023 est conforme en tous points au compte de gestion 2023 édité par le comptable assignataire, Monsieur ANDRIOT.

Il a été adopté à l'unanimité lors de la séance de conseil communautaire du 11 avril 2024.

II. Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement 2023

II-1 Dépenses

N° de chapitre	Libellé	Réalisé 2023	%
011	Charges à caractères général	557 385,02	13.77
012	Charges de personnel et frais assimilés	221 983,93	5.49
65	Autres charges de gestion courante (dont 65548)	896 932,32	22.16
66	Charges financières	26 062,15	0.64
67	Charges exceptionnelles	7 033,70	0.02
014	Atténuation de produits (AC/FPIC/FNGIR)	2 302 552,04	56.90
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 843,87	1.02
Total dépenses de fonctionnement		4 046 759,33	100

Sur les 4 046 759.33€ de budget, la CCLA reverse environ 19% au SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier (chapitre 65) pour faire fonctionner le service d'enlèvement et de traitement des déchets.

Près de 57% du budget sont reversés aux communes membres à travers les allocations compensatrices (2 048 576€) et à l'Etat au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 152 494€ et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 93 622€

Ce qui laisse un budget 'propre à la CCLA' pour son fonctionnement d'à peine 1 million d'euros.

Sur ce budget restant, la répartition des dépenses est la suivante :

➤ Au **chapitre 011** les dépenses concernant les charges à caractère général représentent **57%** du budget

Il s'agit ici des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fourniture et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie, des véhicules des services techniques...

Pour rappel, la CCLA est hébergée par la Mairie de Saint-Parize-le-Châtel, conformément aux statuts qui prévoient le siège de la com com à la Mairie du Président.

Les structures gérées par la CCLA sont : le Zébulleparc, le stade de maniabilité situé à Saint-Parize-le-Châtel ainsi que les Zones d'Activités de Magny-Cours, Saint Eloi, Saint-Parize et Sauvigny pour lesquelles elle assure l'entretien de la voirie.

A noter qu'à la différence de 2022, en 2023 les travaux d'entretien des routes d'intérêt communautaire ont été basculés sur la section de fonctionnement à ce chapitre, ce qui explique la forte hausse de ce chapitre comparé à 2022.

➤ Au **chapitre 012** qui concerne les frais de personnel : **23%** du budget

La CCLA fonctionne avec un service administratif composé d'une DGS, d'un Agent de développement, d'une Assistante administrative et comptable et avec un service technique composé de 2 agents ainsi qu'avec un service culturel composé d'une Coordinatrice et animatrice du réseau de lecture publique à mi-temps.

➤ Au **chapitre 65** qui concerne les autres charges de gestion courante : **13%** du budget (hors OM)

Ce chapitre correspond au versement des indemnités des élus, aux subventions versées aux associations ainsi qu'aux participations versées aux organismes de regroupement auxquels la CCLA adhère.

La CCLA contribue au fonctionnement des organismes suivants :

Le **P.E.T.R. Pays Val de Loire Nivernais** (plus d'infos sur <https://www.accelerateurdeprojet.fr>)

Le Syndicat mixte de **Nièvre Numérique** dans le cadre de l'installation de la fibre (plus d'infos sur <http://www.nievrenumerique.com>)

Le **SCoT du Grand Nevers** dans le cadre de ses projets d'aménagement du territoire (plus d'infos sur <https://www.scotgrandnevers.fr>)

L'Office de tourisme de Saint-Pierre-Magny-Cours dans le cadre de la promotion touristique

En 2023, la CCLA a versé les subventions suivantes aux associations concernant des événements organisés sur le territoire :

Comité des fêtes de Chevenon : 200€

Association Nevers – Triathlon : 2 000€

Association Nièvre Lyme : 200€

Association MCIMC : 2 500€

Association Amicale Sport et Loisirs : 300€

ASSETT St Eloi : 300€

Association les Amis du Vieux Chaluzay : 300€

Association Sport Saint Pa : 500€

Association la Guilde de Villars : 1 500€

Association CLAS : 1 200€

Association Cyclo-Cross VV : 500€

➤ Au **chapitre 66** concernant le remboursement des intérêts d'emprunts (4) : **3%** du budget

Pour rappel la CCLA a 2 emprunts en cours

Le 1^{er} concerne les travaux réalisés pour l'aménagement du site Zébulleparc, souscrit en 2017 pour un montant de 475 589€. Cet emprunt, d'une durée de 20 ans se terminera en 2037. Pour 2023, la part des intérêts liés à cet emprunt représente 10 292.34€. Ils ont fortement augmenté par rapport à 2022 (4 912.54€) car le prêt est indexé sur le LA.

Le second concerne les travaux pour la montée en débit du territoire et notamment la fibre, pour un montant total de 968 890€. Il a été souscrit en 2019, pour une durée de 25 ans, il se terminera donc en 2044. Pour 2023, la part des intérêts liés à cet emprunt représente 15 209.64€

➤ Au **chapitre 042** concernant les dotations aux amortissements : **4%** du budget

Définition de l'amortissement en comptabilité publique : *Il est la constatation de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif qui résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. L'amortissement permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.*

II-2 Recettes

N° de chapitre	Libellé	Réalisé 2023	%
002	Résultat de fonctionnement reporté 002		
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	0.00	
73	Impôts et taxes	3 489 814,22	82.06
74	Dotations, subventions, participations	739 479,00	17.39
75	Autres produits de gestion courante	10 000,63	0,24
77	Produits exceptionnels	6 345,46	0,15
013	Atténuation de charges	1 430,38	0,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5753,20	0.14
Total recettes de fonctionnement		4 252 822,89	100

La plus grosse recette de la CCLA arrive par les impôts qui représentent plus de 80% sur le montant total des recettes (chapitre 73). On y retrouve la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER), la part EPCI de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, la fraction de TVA reversée par l'Etat suite à la suppression de la Taxe d'Habitation, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et enfin la Taxe de séjour.

Une autre part importante des recettes provient des dotations de l'Etat (chapitre 74) pour compenser notamment les exonérations accordées aux industries sur la base des valeurs locatives ainsi que la dotation de groupement de communes et la dotation d'intercommunalité.

III. Présentation des dépenses et des recettes d'investissement 2023

III-1 Dépenses

N° de compte	Libellé	Réalisé 2023
001	Résultat d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	61 615,19
20	Immobilisations incorporelles	5 761,60
204	Subventions d'équipement versées	110 598,00
21	Immobilisations corporelles	165 764,83
23	Immobilisations en cours	9 962,37
27	Autres immo financières	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	5 753,20
Total dépenses d'investissement		359 455,19

Concernant le **chapitre 16**, il s'agit du remboursement du capital de la dette (cf. paragraphe chapitre 66 en dépenses de fonctionnement).

Au chapitre 20 la participation (10%) à une étude réalisée par le département pour le projet HUB multi activités

Au chapitre 204 et concernant les subventions d'investissement versées, un projet de meublé de tourisme a été accompagné sur la commune de Chevenon à hauteur de 1 500€. Le reste concerne le financement de la fibre optique par le biais de la subvention versée à Nièvre Numérique. Le solde sera à verser sur 2025

Au chapitre 21 le plus gros de la dépense concerne l'achat des murs du futur siège social (140 000€) et le reste concerne les équipements pour le réseau de lecture publique.

Au chapitre 23, les dépenses concernent les travaux en cours.

Au chapitre 040 on retrouve les reprises de subventions aux amortissements (qui s'équilibre avec les recettes de fonctionnement).

III-2 Recettes

N° de compte	Libellé	Réalisé 2023	%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 843,87	45
041	Opérations patrimoniales	0,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	38 745,69	43
13	Subventions d'investissement	9 496,00	11
204	Subvention d'équipement versée	1 096,12	1
Total recettes d'investissement		90 181,68	100

Au chapitre 040 : les recettes liées aux écritures de provisions aux amortissements qui s'équilibrent avec les dépenses de fonctionnement.

Au chapitre 10 : Fonds de Compensation sur la TVA (FCTVA) que l'EPCI retouche (16.404% du montant de la dépense) sur les opérations d'investissement (achat TTC) et affectation du résultat de fonctionnement (besoin de financement à la section d'investissement : 32 689.89€ pour 2023)

Au chapitre 13 : subvention LEADER pour l'étude de réhabilitation du camping du Zébulleparc

Au chapitre 204 : retour Région sur FARCT (fonds d'avances remboursables COVID)

IV. Présentation et affectation des résultats 2023

Résultats 2023

Montant total des recettes de fonctionnement	4 252 822,89 €
Montant total des dépenses de fonctionnement	4 046 759,33 €
résultat de l'exercice 2023	206 063,56 €
report de l'exercice précédent	1 088 654,92 €
Résultat à affecter RF	1 294 718,48 €
Montant total des recettes d'investissement	90 181,68 €
Montant total des dépenses d'investissement	359 455,19 €
résultat 2023 de la section d'investissement	-269 273,51 €
report de l'exercice précédent	-136 223,42 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement (001) DI	- 405 496,93 €
RAR recettes 2023	253 179,00 €
RAR dépenses 2023	470 657,00 €
Solde RAR (négatif)	-217 478,00 €
Besoin de financement à la section investissement (1068)	622 974,93€
Résultat à reporter RF (002)	671 743,55€

V. Compte administratif 2023 du budget annexe – Lotissement ZA route du circuit

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		6 066,75€	39 401,25 €		39 401,25 €	6 066,75
Opérations de l'exercice 2023	39 981,25 €	39 981,25 €	39 981,25 €	39 401,25 €	79 962,50 €	79 382,50 €
Totaux	39 981,25 €	46 048,00 €	79 382,50 €	39 401,25 €	119 363,75 €	85 449,25 €
Résultats de clôture		6 066,75 €	-39 981,25 €		-33 914,50 €	

Toutes les écritures correspondent à des écritures de gestion de stock. Aucune vente de terrain sur l'année 2023.

Le CA du budget annexe a été adopté à l'unanimité des voix lors de la séance du conseil communautaire du 11 avril 2024.